

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

## DÉCLARATION DE BUJUMBURA SUR LA JEUNESSE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La République du Burundi, en sa qualité de Président du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et avec le soutien du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a organisé un Dialogue continental le 23 avril 2022, conformément au Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité et à son plan décennal de mise en œuvre, qui a été adopté en juin 2020 par le CPS de l'UA. Il s'appuie également sur les Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

**Note** avec satisfaction l'ouverture officielle du Dialogue continental par S.E. Ambassadeur Ezéchiel Nibigira, Ministre des Affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de la République du Burundi, qui a souligné l'importance de l'inclusion et de la participation des jeunes dans les programmes de paix, de sécurité et de développement sur le continent, ainsi que l'autonomisation des jeunes afin de canaliser leur énergie dans les activités de développement,

**Guidé** par les instruments et décisions de l'OUA/UA sur la paix et la sécurité des jeunes, en particulier la Charte des jeunes et les Décisions de la Conférence [Assembly/AU/Dec.591 (XXVI)], adoptées par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA lors de sa 26<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue à Addis-Abéba, en Éthiopie, du 30 au 31 janvier 2016, et de la Décision [Assembly/AU/Dec.753 (XXXIII)] adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de sa 33<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue du 9 au 10 février 2020, ainsi que les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU) 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020),

**Réaffirme** le plein engagement de l'UA à prévenir et à résoudre les conflits et à favoriser les programmes de développement avec la totale inclusion et participation des Africains, ainsi qu'à créer des conditions propices à la réalisation d'une Afrique exempte de conflits, conformément à la Déclaration solennelle adoptée lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA) le 25 mai 2013, à Addis-Abéba, en Éthiopie, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas léguer le fardeau des guerres à la prochaine génération d'Africains,

**Tenant compte** du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (CFYPS) et de son Plan décennal de mise en œuvre adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en juin 2020.

### **RECONNAÎT QUE:**

- I. **L'Union africaine et ses États Membres** ont déployé des efforts considérables pour assurer la participation et l'inclusion significatives des jeunes dans le programme de paix et de sécurité de l'Union, y compris dans d'autres domaines tels que le développement, en tant que mesure de prévention des conflits et de traitement des causes profondes des conflits sur le continent, en commençant au niveau national.
- II. **Malgré** ces efforts, les jeunes sont toujours confrontés à des défis tels que le chômage, le manque d'inclusion dans les sphères politiques, l'autonomisation socio-économique, le renforcement des capacités et le manque de ressources, notamment de financement, pour n'en citer que quelques-uns.

**Le Dialogue a été facilité par les jeunes Ambassadeurs de la paix de l'Union africaine (AYAP) que sont : M. Christian Achaleke (Afrique centrale), Mme Diana Chando (Afrique de l'Est), Mme Kholoud Boughari (Afrique du Nord), Mme Cynthia Chingwenya (Afrique australe), Mme Mohamed Kunta (Afrique de l'Ouest) et de l'Envoyée de la jeunesse du Président de l'Union africaine, Mme Chido Cleopatra Mpemba. Plus de 300 jeunes ont participé au Dialogue et les recommandations suivantes ont été formulées :**

### **Participation:**

1. **Souligné** la nécessité pour les gouvernements des États membres de l'UA de mettre en place des structures qui permettent un engagement et une participation cohérentes des jeunes dans les programmes nationaux et de promouvoir les visions et le rôle des jeunes ; à cet égard, ont **félicité** le Gouvernement du Burundi pour avoir permis une participation et un engagement sans heurts des jeunes dans les programmes nationaux, notamment en organisant des réunions régulières entre les dirigeants du gouvernement et les jeunes ;
2. **Noté avec satisfaction** l'élaboration d'un programme pour la paix et la sécurité des jeunes au sein de l'UA, un outil qui favorise la participation et l'engagement des jeunes au niveau continental, entre et parmi les régions, ainsi que la mise en place de plates-formes de dialogue inter et intra-étatiques entre les États africains ;
3. **Noté** avec préoccupation la question de la langue comme obstacle à la promotion de la participation et de la collaboration des jeunes dans leurs activités sur le continent ; à cet égard, **souligne** l'importance pour les jeunes d'avoir la possibilité d'apprendre plus de langues en vue d'ouvrir un espace plus large de communication et d'engagement ;
4. **Encouragé** les jeunes à utiliser judicieusement les plateformes de médias sociaux, notamment pour la recherche d'opportunités, la promotion de la paix et la mobilisation de la

participation des jeunes aux programmes nationaux, ainsi que pour l'innovation et la collaboration sur leurs idées ;

5. **Demandé** à la Commission de l'UA d'inclure la participation des jeunes dans la promotion de la ratification et de la signature, ainsi que de la mise en œuvre de la Charte des jeunes de l'UA, afin de fournir une occasion pour les jeunes de participer et de s'engager avec les États membres dans la ratification, la signature et la mise en œuvre de la Charte ;

6. **Souligné** que la connaissance et l'information sont le pouvoir du développement des jeunes et ont, à cet égard, **souligné** la nécessité pour les États Membres de promouvoir et de fournir l'accès à la connaissance, l'information et la communication aux jeunes, y compris pour assurer la disponibilité de l'accès à l'Internet dans toutes les communautés ;

### **Protection:**

7. **Souligné** la nécessité de renforcer les capacités et de mettre en place des programmes de sensibilisation des jeunes aux instruments et aux lois nationales qui protègent les jeunes, afin de faciliter l'engagement des jeunes dans la défense et la promotion de la protection auprès de leurs gouvernements respectifs ;

8. **Exhorté** les États Membres de l'UA et la Commission de l'UA à mettre en place des programmes éducatifs dans les universités/institutions axés sur l'enseignement de la prévention, de la consolidation de la paix et de la reconstruction et du développement post-conflit en Afrique, afin de donner aux jeunes les moyens d'agir sur les questions de paix et de sécurité sur le continent ; ont à cet égard, **souligné** la nécessité pour les gouvernements de fournir des bourses d'études aux jeunes sur les questions de paix et de sécurité ;

9. **Félicité** le Gouvernement du Burundi pour la création de mécanismes qui renforcent l'autonomie et la protection des jeunes, tels que la Banque d'investissement pour les jeunes (BIJE), le programme pour l'autonomisation économique et l'emploi des jeunes (PAEEJ) et les prêts pour les projets de développement des jeunes, et a encouragé les autres États membres à imiter ces initiatives ;

10. **Souligné** le rôle essentiel que joue le secteur privé dans le soutien aux projets de développement de la jeunesse, qui renforcent l'autonomie et la protection des jeunes, tout en augmentant les possibilités d'emploi et en aiguisant la créativité des jeunes ;

11. **Souligné** la nécessité pour les gouvernements d'établir des lois qui protègent les projets de développement des jeunes tels que les entreprises, les idées et les innovations, y compris les droits d'auteur et les rémunérations pour vendre les idées des jeunes et leur créativité ;

### **Prévention**

12. **Reconnu** que le continent a développé suffisamment d'outils qui facilitent l'engagement des jeunes dans la prévention des conflits et a **appelé** à leur application effective et au développement de programmes de sensibilisation des jeunes à l'utilisation des outils existants ;
13. **Souligné** la nécessité de créer des forums pour l'interaction des jeunes sur la prévention des conflits, ce qui favorisera leur implication dans la prévention des conflits ; à cet égard, **encouragé** les jeunes à travers le continent à créer des groupes de jeunes axés sur la prévention des conflits ;

### **Partenariats et coordination**

14. **Souligné** la nécessité de renforcer les partenariats et la coordination afin de faire progresser le Programme Jeunesse, paix et sécurité aux niveaux communautaire, national, régional, continental et mondial, en particulier parmi les jeunes, et encourage à cet égard les réseaux de la jeunesse pour la paix (Y4P) aux différents niveaux en tant que plate-forme pour : donner plus de visibilité au rôle de la jeunesse, s'engager dans le partage d'expériences et l'apprentissage par l'expérience, ainsi que pour accroître l'impact de la participation des jeunes dans différents secteurs/domaines ;

15. **Souligné** que le partenariat et la coordination renforcent les opportunités socio-économiques, telles que l'emploi, l'esprit d'entreprise et le marché pour les affaires, et ont insisté sur la nécessité de processus transparents en matière de partenariat et de protection contre l'exploitation et les abus à l'égard des jeunes ;

16. **Recommandé** aux États membres de souligner le rôle essentiel des gouvernements et de leurs institutions responsables du développement et du maintien de partenariats et de la coordination des intérêts des différentes parties prenantes, aux côtés des jeunes et de leurs réseaux, afin de faire progresser le développement et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) sur la jeunesse, la paix et la sécurité ; et **encouragé** les États membres à adopter le modèle de l'UA consistant à nommer des Ambassadeurs de la jeunesse au niveau national, comme moyen de galvaniser la représentation et la participation des jeunes dans différents secteurs de leur programme national respectif, ainsi que la coordination avec les Ambassadeurs de la Jeunesse aux niveaux régional et continental ;

17. **Mis l'accent** sur la nécessité de s'engager de manière transparente dans le partenariat et la coordination et de disposer de structures propices à la promotion du partenariat entre jeunes ;

### **Désengagement et réintégration**

18. **Appelé** à la réhabilitation des centres pour les jeunes qui ont été affectés et traumatisés par les conflits et à leur participation au processus de réintégration ;

19. **Souligné** la nécessité de mettre en place des programmes volontaires et professionnels pour les jeunes afin de leur permettre de se développer socialement, y compris la prestation de soutien psychosocial, et de faciliter leur engagement dans des coopératives ;

20. **Souligné** l'importance de l'implication de l'UA et de l'ONU dans les programmes de désengagement et de réintégration qui nécessitent une expertise technique ;

21. **En outre, le Dialogue a :**

- i. **Félicité** le Président de la République du Burundi, S.E. Évariste Ndayishimiye, en particulier pour son engagement constant et direct avec les jeunes en tant qu'« Ami de la jeunesse » et a **recommandé** à l'UA d'envisager de le nommer Promoteur de l'UA pour le Programme Jeunesse, Paix et Sécurité ;
- ii. **Recommandé** à l'UA et à l'ONU d'envisager la tenue d'un dialogue continental annuel sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui rassemble tous les jeunes du continent pour dialoguer sur les questions de paix et de sécurité sur le continent ;
- iii. **Remercié** le peuple et le gouvernement du Burundi d'avoir accueilli le Dialogue continental, d'avoir offert l'hospitalité à tous les participants et d'avoir bien organisé le Dialogue avec le soutien du PNUD ;
- iv. **Et en conséquence**, ont convenu d'appeler le résultat du dialogue « *Déclaration de Bujumbura sur la paix et la sécurité des jeunes* » et de le soumettre au Conseil de Paix et de Sécurité pour examen et adoption, tout en attendant les conclusions de ladite réunion du CPS.

**Adopté par les jeunes participants au Dialogue continental organisé par l'UA, le 23 avril 2022, à Bujumbura, au Burundi.**